

# ENTRE INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET AGRICILES : L'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS JEAN-BAPTISTE DAUDERNI (1827-1886)<sup>1</sup>

Jean-Louis ESCUDIER\*

Le Second Empire s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture économique longue favorable. Le produit national est en forte progression, les profits s'envolent, le processus de salarisation de la main d'œuvre initié sous la Monarchie de Juillet se généralise. Cette situation économique s'appuie sur la *normalisation* politique et sociale consécutive au coup d'État du Deux Décembre 1851. Dans tout le Midi comme dans l'ensemble du pays, l'heure est à l'investissement. La *Compagnie des chemins de fer du Midi*, dont les patrons sont les frères Émile et Isaac Pereire, a obtenu la concession de la voie de Sète à Toulouse et de Narbonne à l'Espagne. Le chemin de fer relie Bordeaux à Sète en 1857 et l'année suivante, la ligne de Narbonne à Perpignan est mise en service.

Ces années du Second Empire sont celles des fortunes rapides. L'industrialisation de l'Europe et les infrastructures qui accompagnent ce processus favorisent l'émergence d'une bourgeoisie d'entreprise. Mais cette nouvelle couche sociale est très hétérogène ; on y retrouve des descendants de petits boutiquiers comme des rejetons de l'aristocratie. Nous avons choisi d'évoquer ici une de ces ascensions sociales fulgurantes, celle de Jean-Baptiste Dauderni qui, bien que méconnu, joua à plusieurs titres, un rôle économique de premier plan durant les années 1860-1880.

## I. UNE RAPIDE ASCENSION PROFESSIONNELLE.

Jean-Baptiste Daudernies<sup>2</sup> est né le 11 janvier 1827 à Basècles, un bourg de 5 000 habitants dans le Hainaut, à une vingtaine de kilomètres de Mons. En marge du bassin houiller du Borinage, Basècles est renommée pour la qualité de son marbre noir ; plusieurs dizaines d'exploitations de la commune sont spécialisées dans cette extraction dont les produits sont écoulés dans plusieurs pays européens. Jean-Baptiste Daudernies est l'aîné de sept enfants d'une famille modeste puisque, à sa naissance, son père, Antoine, prématurément décédé, était journalier et sa mère, Aldegonde Buffe, journalière. L'enfant a trois ans lorsque la Belgique devient un état indépendant en 1830.

---

\* Chargé de recherches C.N.R.S. Lameta (Laboratoire Montpellierain d'Économie Théorique et Appliquée - U.M. R. 5474 C.N.R.S. Université Montpellier I

<sup>1</sup> L'auteur de cet article est redevable envers Edwige Parca, qui a assuré une partie du travail de recherche documentaire. Nous exprimons également toute notre gratitude à M. et Mme André Daudernies pour la gentillesse avec laquelle ils nous ont communiqué les documents en leur possession et les résultats de leurs recherches généalogiques.

<sup>2</sup> La graphie officielle du patronyme est bien celle de Daudernies, mais l'entrepreneur adoptera celle de Dauderni qui sera aussi retenue par son fils. Dans la mesure où cet article est centré sur la vie de l'entrepreneur nous avons choisi de retenir la graphie Dauderni.

Selon toutes probabilités, Jean-Baptiste n'a pas suivi de longues études. À Bazècles même, il travaille quelques années comme ouvrier chaudiériste aux Établissements Sequeleu, alors dirigés par Auguste Bernard. Mais rapidement, le jeune belge francophone se tourne vers la France. Dans un premier temps manœuvre à Bar-le-Duc, il opte rapidement pour le Sud. En 1856, il est tâcheron, statut qui ne saurait être, comme il l'est de nos jours, assimilé à celui de manœuvre. Selon l'étymologie du terme, le tâcheron est un travailleur manuel embauché dans le cadre d'une tâche précise mais il s'agit alors d'un ouvrier qualifié, parfois d'un maître-ouvrier, dirigeant quelques hommes.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1856, à Narbonne, Jean-Baptiste Daudergnies épouse une jeune couturière, Amélie Passérieux. Natif de Ventenac-d'Aude dans le Minervois, le père d'Amélie, Joseph Passérieux, avait épousé Anne-Marie de Cours. Il fit carrière dans l'administration des douanes et exerça ses fonctions dans plusieurs localités des Pyrénées-Orientales comme en témoignent les lieux de naissance de ses enfants : Arles-sur-Tech en 1831, Céret en 1833 et 1834, Prats-de-Mollo en 1835. La future épouse de Jean-Baptiste Dauderni est née le 3 octobre 1831 à Arles-sur-Tech, à quelques encablures de la frontière espagnole où son père était alors capitaine des douanes. Plusieurs indices laissent transparaître la modeste condition des futurs : leur ascendance, l'absence de contrat de mariage et les professions des témoins. En cette année 1856, leurs pères respectifs étant déjà décédés, les deux époux ne semblent pouvoir compter que sur leurs propres revenus.

## 1. Des chemins de fer en Espagne...

Durant ces années narbonnaises, même si rien ne permet de l'affirmer, il est probable que le tâcheron Daudergnies a, à un moment ou à un autre, loué ses services à deux entrepreneurs de travaux publics du voisinage, Charles Bartissol de Sigean ou son neveu Jean Bartissol, occupé durant ces années 1856-1858 à la construction de la voie de chemin de fer entre Narbonne et Perpignan puis de la route départementale entre Portel et Sigean. Nous n'avons qu'une connaissance fort lacunaire de cette période de l'activité professionnelle de Jean-Baptiste Dauderni. Dès 1857, il poursuit sa route vers le Sud, plus précisément vers l'Espagne, qui commence alors à construire son réseau de chemin de fer. Les actes d'état civil représentent les seuls jalons en notre possession pour esquisser cette période. Le 23 juin 1857, à Villa del Prado, près de Montserrat, en Catalogne espagnole, son épouse met au monde un garçon, prénommé Ferdinand. Le 2 février 1859, à Saint-Paul-de-Mar naît un second enfant, officiellement dénommé Narcisse, Alexandre, Henri, mais couramment appelé César. Le décès du petit Ferdinand, âgé de 4 ans et demi qui survient à Calatayud le 21 janvier 1862, précède de peu la fin de cette période sud-catalane puisque le troisième garçon, Tobie, voit le jour le 2 octobre de cette même année à Perpignan. Vraisemblablement, Dauderni est alors employé sur un chantier de chemin de fer dont la Catalogne est en train de se doter durant ces années 1855-1860.

Comment, avec quels capitaux, grâce à quelles relations l'ex-tâcheron décroche-t-il en 1863 l'adjudication des 200 kilomètres de chemin de fer qui doivent relier Manzanares à Cordoue<sup>3</sup> ? Mystère. La construction de cette ligne va l'occuper de 1864 à 1868. Après lui avoir causé bien des soucis (nombreux problèmes techniques, différends donnant lieu à procès avec des sous-traitants...), cet important marché lui laissera un bénéfice conséquent. En moins de dix ans, le tâcheron Daudergnies était devenu l'entrepreneur reconnu et le notable « Monsieur Dauderni ». En effet, durant cette période hispanique, le patronyme se transforme et, désormais, la signature, les actes notariés et toutes les mentions relatives à l'entrepreneur retiendront le nom de « Dauderni ».

---

<sup>3</sup> A. D. P.-O., 3 U 1353, Tribunal civil, audience du 16 décembre 1868.

Jean-Baptiste Dauderni affiche une belle réussite. Dès 1864, moyennant 320 000 francs, il fait l'acquisition du mas Sainte-Eugénie sur la commune du Soler, dans la vallée de la Têt, à une dizaine de kilomètres de Perpignan<sup>4</sup>. Sainte-Eugénie est un des fleurons de la propriété foncière en Roussillon : 135 hectares de terres en grande partie arrosables, un moulin à huile, un autre à farine, des droits sur le ruisseau, une usine avec chute d'eau. Dauderni se conforme aux règles de sociabilité indispensables pour être reconnu par l'élite locale. En 1865, il achète une maison à Perpignan<sup>5</sup>. En 1867, il est admis à la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*. Enfin, aux élections municipales du 30 avril 1871, il est élu au sein de la municipalité du Soler<sup>6</sup>. Expression de la reconnaissance de la fonction sociale et économique du propriétaire/entrepreneur dans sa commune, cette élection n'est nullement l'amorce d'une quelconque carrière politique : ce mandat électif restera sans suite puisque, à l'issue des élections municipales de 1874, Dauderni ne fait plus partie de la municipalité. Vers 1868, son patrimoine foncier s'enrichit d'une autre propriété d'importance, le château de Blomac, situé dans l'Aude, à une vingtaine de kilomètres de Carcassonne. En ces années d'avant phylloxéra, ces deux exploitations viticoles lui assurent une récolte appréciable de l'ordre de 10 000 hectolitres de vin. Ces biens fonciers représentent également une sérieuse garantie vis-à-vis des banquiers et autres bailleurs de fonds lorsque l'engagement d'un chantier nécessite l'ouverture de crédits conséquents. Ainsi, au début des années 1870, il pourra emprunter la somme considérable de 350 000 francs en hypothéquant Sainte-Eugénie et sa maison de Perpignan<sup>7</sup>.

## 2. ... aux grands travaux en Portugal

À partir de la fin des années 1870, Dauderni est très lié avec la famille Bartissol, Jean, qui vit à Perpignan et son jeune frère, Edmond, devenu lui aussi entrepreneur de Travaux Publics après avoir participé au chantier du canal de Suez de 1866 à 1870<sup>8</sup>. Ce dernier est nettement plus jeune que lui puisqu'il est né en décembre 1841 à Portel, dans le département de l'Aude. Bartissol représentait au Portugal la Société Financière de Paris, une émanation de la Société de Dépôts et Comptes Courants, elle-même issue du Crédit Industriel et Commercial pour le compte de laquelle, le 3 août 1878, il signe avec le gouvernement du Portugal le contrat de concession pour la construction de 250 kilomètres de chemin de fer dans la Beira Alta<sup>9</sup>. La ligne à construire traverse le Portugal d'Ouest en Est, de Figueira à Villas-Formosa où elle se raccorde au réseau espagnol. Ses instigateurs la présentent comme une ligne directe de Lisbonne à Paris, concurrente de la ligne Paris-Madrid-Lisbonne ; desservant le Nord-Ouest de l'Espagne par Médina del Campo, Salamanque et Burgos, cette ligne directe rejoint la France à Irun. Parallèlement, par le débouché sur l'Océan que lui confère le tronçon Figueira-Pampilhosa, elle

---

<sup>4</sup> Étude Boluix, Perpignan, A. D. P.-O., 3E 13/120, acte n°313 du 2 septembre 1864 et 3E 13/126 et acte n°352 du 19 septembre 1867.

<sup>5</sup> Étude Boluix, Perpignan, A. D. P.-O., 3E 13/122, n°298 du 29/08/1865. Ce domaine avait appartenu à Antoine Guiter qui le tenait d'une donation de son oncle, Joseph Guiter, époux d'Angélique Pi (Acte Casteillo, notaire à Perpignan, 18 avril 1817). Après le décès d'Antoine Guiter, survenu le 10 novembre 1828, ses quatre enfants, Édouard, Angélique, épouse de Joseph Prax, Eugène et Adolphe en héritent mais ces deux derniers vendent leur part à leur frère et sœur (acte Théodore Guiter, Perpignan, 11 avril 1845 et 5 avril 1847).

<sup>6</sup> A.D. P.-O., 3 M 388.

<sup>7</sup> Étude Boluix, Perpignan, A. D. P.-O., 3E 61/3, n°273 du 6 juillet 1872 pour 100 000 francs et Étude Gambus, Perpignan, n° 20018 du 12 avril 1873 pour 250 000 francs.

<sup>8</sup> Sur les activités d'Edmond Bartissol, cf Escudier (Jean-Louis), *Edmond Bartissol (1841-1916). Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, C.N.R.S. Éditions, 2000, 314 p.

<sup>9</sup> Pinheiro de Sousa (Magda Avelar), *Chemins de fer, structure financière de l'État et dépendance extérieure au Portugal (1850-1890)*, thèse de doctorat, Paris I, 1986, p. 480.

ambitionne de capter un mouvement de fret susceptible de favoriser l'industrialisation de l'arrière-pays.

Le financement de cette ligne de la Beira Alta illustre à merveille le *fontismo*, politique de développement du Portugal initiée par le chef du gouvernement Antonio Fontes de Mello. D'une part, l'État portugais participe sous forme de subvention à concurrence de 25,8 millions de francs. D'autre part, la compagnie est constituée avec un capital social de 10 millions de francs. Les capitaux sont, pour l'essentiel, mobilisés sur le marché financier parisien mais, en vertu d'accord avec des banquiers britanniques, les coupons peuvent être acquittés aussi bien à Londres qu'à Lisbonne ou Paris. Pour attirer les investisseurs, un intérêt de 5 % est payé aux actions dès l'exercice 1879, alors que la phase de construction vient juste de commencer<sup>10</sup>. Un premier emprunt obligataire de 86 117 titres de 500 francs est lancé en avril 1879 : 12 000 de ces titres sont proposés au marché de Lisbonne, 8 000 à celui de Porto et 66 117, soit plus des trois quarts, à Paris<sup>11</sup>. Une seconde émission de 35 000 obligations porte l'emprunt total à 60 millions. Actions et obligations sont admises à la côte officielle de la Bourse de Paris le 27 février 1880<sup>12</sup>.

L'ensemble de la ligne coûtera 63,7 millions de francs. Compte tenu de la faiblesse des salaires accordés aux travailleurs autochtones, l'essentiel de la valeur ajoutée générée par ce type de grands travaux revenait en France, sous forme de salaires des cadres, de marchés passés avec les entreprises fournissant le matériel et de profits des détenteurs d'actions et d'obligations. En tant que directeur de la *Compagnie de chemin de fer de la Beira Alta*, Bartissol négocie avec le représentant du gouvernement le tracé, ses modifications et les implications financières qui en résultent<sup>13</sup>. Les entrepreneurs d'un des deux lots de ce chemin de fer sont Jean-Baptiste Dauderni et Alexis Duparchy qui avait travaillé à Suez avec Bartissol<sup>14</sup>. Difficile de se prononcer sur le jeu des relations entre ces trois entrepreneurs. Bartissol déjà implanté sur place a-t-il favorisé l'obtention du marché par ses amis Dauderni et Duparchy ? Est-ce, au contraire, la notoriété acquise par Dauderni dans ses réalisations de voies ferrées qui propulsa Bartissol à la direction de la Compagnie ? Les travaux commencés en 1879 se poursuivront pendant quatre années<sup>15</sup>. Ouverte au transport marchandises en mai 1882 et au transport des voyageurs deux mois plus tard, la ligne est officiellement inaugurée le 3 août 1882 en présence du Roi, de la Reine, de la famille royale et du gouvernement portugais<sup>16</sup>. La reconnaissance des autorités françaises ne tarde pas puisque, le 26 août 1882, Dauderni est nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour « *services exceptionnels rendus dans la construction des chemins de fer internationaux* »<sup>17</sup>.

Désormais Bartissol, Duparchy et Dauderni sont aussi bien introduits dans les hautes sphères du monde industriel et financier qu'auprès des classes dirigeantes du pays et ils entendent récolter les fruits de ces relations. En janvier 1884, Dauderni et Duparchy obtiennent l'adjudication de la construction du port de Leixões, près de Porto, pour 4 489 contos soit environ 25 millions de francs-or<sup>18</sup>. Dans les années 1870-1880, l'adoption de

---

<sup>10</sup> *Compagnie des chemins de fer portugais de la Beira Alta. Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 1880, Rapport présenté par le Conseil d'administration*, Lisbonne, pp. 4-5.

<sup>11</sup> D'après Pinheiro de Sousa (Magda Avelar), *op. cit.*, p. 421.

<sup>12</sup> *Compagnie des chemins de fer portugais de la Beira Alta. A. g. des actionnaires du 10 avril 1880*, p. 4.

<sup>13</sup> *Compagnie des chemins de fer portugais de la Beira Alta, Note historique sur la construction du pont du Canedo*, 1884, Lisbonne.

<sup>14</sup> A. N., L. H. 850/17.

<sup>15</sup> D'après Pinheiro de Sousa (Magda Avelar), *op. cit.*, p. 229 (dépenses de construction) et p. 237 (dépenses d'exploitation).

<sup>16</sup> *Compagnie des chemins de fer portugais de la Beira Alta, Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 1883, Rapport présenté par le Conseil d'Administration*, Lisbonne, p. 4.

<sup>17</sup> Archives Nationales L. H. 666/63 et J.O. du 27 août 1882, p. 4753.

<sup>18</sup> *Grande Enciclopedia Portuguesa e Brasileira*, tome XIV, pp. 896-897.

matériaux lourds par les entreprises de construction de ports constitua sur les marchés extérieurs l'un des principaux atouts du génie civil français. En effet, la compétition très vive qui, dans le domaine portuaire, opposait les firmes entre elles contribua à y faire apparaître des matériaux toujours plus performants. Dauderni et ses associés s'inscrivent dans ce mouvement d'ensemble. Pour l'exécution des travaux de la jetée de ce port, en 1886, l'entreprise passe commande à la Compagnie de Fives-Lille de deux exemplaires d'une grue géante mobile dénommée *le Titan*<sup>19</sup>.

Ce type d'engin de levage, dont *Fives-Lille* détient l'exclusivité, avait été initialement conçu pour le port de la Réunion, où la protection contre les cyclones et les raz-de-marée nécessite un enrochement exceptionnel. Coïncidence ou pas, le « père » des *Titans*, Bonnaventure Bassères, est catalan. Né à Banyuls-sur-Mer en 1837, Bassères est sorti de l'École des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence en 1856. Après dix années passées chez le constructeur *Cail et Compagnie*, il rejoint *Fives-Lille* en 1866 en qualité de chef du service de mécanique générale. Il devient alors le spécialiste français des équipements portuaires lourds. Après la mise au point et la livraison en 1879 à l'entreprise Lavalley du premier Titan pour le port de la Réunion, Bassères équipera les plus grands ports français et européens (ponts tournants à Cherbourg et Marseille, dragues à suction à Dunkerque et Calais, écluses à Saint-Malo...) <sup>20</sup>. Les deux *Titans* de Leixòès étaient conçus pour soulever des blocs de 50 tonnes et les transporter à une distance de 29 mètres du point de rotation. Pour des charges inférieures à quinze tonnes, cette distance pouvait être portée à 44 mètres et donc exécuter les enrochements les plus éloignés. Aujourd'hui encore, un exemplaire du Titan est exposé dans le port de Leixòès comme témoignage du patrimoine portuaire<sup>21</sup>.

Jean-Baptiste Dauderni a fait le choix de la France puisque début 1870, il sollicite sa naturalisation française auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales. Il argumente que, résidant en France de 1846 à 1856, il y est revenu en 1864 et y réside depuis lors. Sa requête sera longue à se concrétiser. Certes, le 16 mai 1870, il est admis comme résident mais sa naturalisation n'interviendra que le 25 juin 1881. De son côté, né en Espagne d'un père belge, César Daudernies ne peut davantage prétendre jouir automatiquement de la nationalité française, qu'il sollicitera et obtiendra lui aussi<sup>22</sup>.

## II. DES IMPLICATIONS DIVERSES EN ROUSSILLON

Comme ses associés Duparchy et Bartissol, Dauderni réalise sur ces chantiers d'Espagne et du Portugal des profits considérables qu'il entend faire fructifier en France. On sait qu'il avait acquis le domaine de Sainte-Eugénie en Roussillon dès 1865 et le château de Blomac dans l'Aude quelques années plus tard, qu'il possédait aussi un certain nombre de biens en Belgique, notamment le château de Basècles, sa commune natale<sup>23</sup>. Si l'essentiel de sa carrière professionnelle se déroule loin du Roussillon, Jean-Baptiste Dauderni, s'investit également dans plusieurs projets locaux.

---

<sup>19</sup> D'après Compagnie Fives-Lille, *Grandes Usines, Appareil roulant dit « Titan » pour la pose des blocs*, s.d., pp. 67-70, et Compagnie Fives-Lille, *Appareil roulant « Titan » du port de Leixòès (Portugal)*, pp. 9-10, s.d.

<sup>20</sup> A. N., Dossier Légion d'Honneur Bessières Bonnaventure, 29 décembre 1888.

<sup>21</sup> D'après Lopes Cordeiro (José Manuel), « Protection et valorisation du patrimoine portuaire du Douro et Leixòès (Porto, Portugal) », *L'Archéologie industrielle en France*, n°323, octobre 1998, pp. 93-95.

<sup>22</sup> État Civil mairie de Toulouse.

<sup>23</sup> D'après A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 210, Cour d'Appel de Montpellier, 2<sup>e</sup> Chambre civile, audience du 2 juillet 1891.

## 1. Les démêlés du propriétaire viticole... et du père

Sainte-Eugénie est de toute évidence une superbe propriété mais durant ces années 1880, l'aisance ne suffit plus dans le monde des propriétaires viticoles. La réussite économique devient ostentatoire et, même si son statut social ne se résume pas à celui de propriétaire viticole, Dauderni se doit de s'inscrire dans ce mouvement. En 1882, il décide de doter le domaine d'une orangerie et d'un vaste parc d'agrément entouré d'un mur à clôture. Il confie ces travaux à un architecte de Perpignan, Henri Bouchacourt, et l'ensemble ne lui coûte pas moins de 45 000 francs<sup>24</sup>.

Les démêlés de Dauderni avec certains négociants illustrent les relations d'affaires des grands propriétaires viticoles dans les années 1870-1880 et la nature des traitements œnologiques pratiqués en toute légalité avant l'adoption des lois viticoles des années 1880-1910. La première affaire oppose Dauderni aux frères Pascal et Marc Chapat, négociants sur la place de Perpignan. Suivant convention verbale, Pascal Chapat avait été chargé en 1872 de vendre le vin de Sainte-Eugénie au prix minimum de 17 francs l'hectolitre, l'excédent constituant un bénéfice à partager entre eux après prélèvement des dépenses de Chapat pour le placement des vins et d'une commission d'un franc par hectolitre allouée à Marc Chapat pour la manipulation du vin vendu. Sur la base de ce contrat, 4 105 hectolitres de vin de Sainte-Eugénie furent vendus par Chapat pour un prix total de 108 640 francs. Mais, afin d'en tirer un meilleur parti et d'en rendre la vente plus facile, sur le conseil de Chapat, Dauderni décide d'adjoindre à ce vin du trois-six fabriqué sur son domaine et des vins de qualité supérieure provenant d'autres communes des Pyrénées-Orientales. Moyennant 22 128 francs, Dauderni achète donc à divers propriétaires de Millas, du Soler, de Toulouges et de Corneilla-de-Conflent, 721 hectolitres de vin à des prix variant entre 26 et 40 francs les 120 litres. Une partie du vin du domaine est brûlée et transformée en trois-six et on ajoute encore du trois-six conservé par Dauderni. Au total, 90 hectolitres de trois-six d'une valeur de 75 francs l'hectolitre sont ainsi mélangés au vin de la propriété pour atteindre le degré voulu. Un type de contrat de vente similaire est passé pour la vente du vin de Blomac. Chapat est aussi chargé de la vente de la récolte du domaine de Blomac au prix minimum de 13 francs l'hectolitre, l'excédent étant partagé en deux après prélèvement des frais de placement et d'une commission de 50 centimes par hectolitre. Mais, s'étant réservé la faculté de vendre lui-même sur place, Dauderni use de cette prérogative en avril 1872, en vendant à 13 francs l'hectolitre<sup>25</sup>. Le différend portant sur la répartition des charges afférentes à ces manipulations ne présente guère d'intérêt. Notons toutefois que Dauderni est débouté de ses prétentions tant en première instance qu'en appel<sup>26</sup>.

La seconde affaire opposera Dauderni à la société en nom collectif constituée par deux négociants parisiens, Aimé Boizet et David Rosenwald, à qui l'entrepreneur avait vendu la totalité de la récolte de Sainte-Eugénie le 27 septembre 1873, au prix de 33 francs l'hectolitre<sup>27</sup>. La convention fixait le terme de l'enlèvement du vin au plus tard fin juillet 1874<sup>28</sup>. Or, le mois de mai venu, le vin n'est toujours pas retiré et Dauderni voit arriver avec inquiétude le temps de la prochaine vendange : « *ils doivent envoyer à Sainte-Eugénie environ 1 000 demi-muids pour environ 5 000 hectolitres de vin. Il s'agit d'une opération de longue haleine dont l'échéance au 31 juillet est à peine suffisante* »<sup>29</sup>.

<sup>24</sup> A.D. P.-O., 3 U 1371, Tribunal civil de Perpignan, audience du 28 juillet 1884.

<sup>25</sup> A.D. P.-O., 3 U 1358, Tribunal civil de Perpignan, audience du 20 mai 1873 et A.D. P.-O., 3 U 1360, Tribunal civil de Perpignan, audience du 11 février 1875 et A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 141, Cour d'Appel de Montpellier, Chambre civile, audience du 26 novembre 1873.

<sup>26</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 141, Cour d'Appel de Montpellier, Chambre civile, audience du 26 novembre 1873.

<sup>27</sup> A.D. P.-O., 3 U 1359, Tribunal civil de Perpignan, audiences du 26 mai et du 25 août 1874 et A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 141, Cour d'Appel de Montpellier, Chambre civile, audience du 18 février 1874.

<sup>28</sup> A.D. P.-O., 3 U 1359, Tribunal civil de Perpignan, audience du 26 mai 1874.

<sup>29</sup> A.D. P.-O., 3 U 1359, Tribunal civil de Perpignan, audience du 26 mai 1874.

Sur sa demande, le tribunal fixe le rythme d'enlèvement du vin : Boizet et Rosenwald sont tenus d'enlever chaque semaine un huitième du contenu de la cave de Dauderni et de lui payer un huitième du prix total, soit 20 625 francs calculés sur les 5 000 hectolitres et sur le prix total de 165 000 francs<sup>30</sup>. Le 31 octobre, une hypothèque sur Sainte-Eugénie est prise au profit de Boizet et Rosenwald<sup>31</sup>.

Lorsqu'il n'est pas sur un chantier à l'étranger, Jean-Baptiste Dauderni vit entre Aude et Roussillon, résidant tantôt à Blomac, tantôt au Soler. D'après les dénombremens de la population de 1876 et de 1881, il réside à Blomac où Ambroise de Cours fait office de régisseur<sup>32</sup>. Mais, signe de sa grande mobilité, le recensement de 1876 le mentionne également au Soler<sup>33</sup> ! En 1865, les liens entre les deux familles Dauderni et Passérieux sont renforcés par le mariage de la sœur de Dauderni, Marie-Thérèse, avec le frère de son épouse, Hippolyte Passérieux<sup>34</sup>. En dix ans, les Passérieux ont aussi progressé dans l'échelle sociale puisqu'ils sont désormais propriétaires du château de Lestanière sur la commune de Cazilhac aux portes de Carcassonne. Bien en vue auprès des autorités de l'Ordre moral, Hippolyte Passérieux assumera les fonctions de maire de Cazilhac entre 1874 et 1878. Le fils aîné, Jean Baptiste, né en 1863, optera pour la magistrature et le cadet, Joseph, pour l'armée<sup>35</sup>. Étroitement liés aux affaires des Daudernies pendant plusieurs décennies, les de Cours accèdent également à la bourgeoisie. Joseph de Cours, né en 1822 au Vernet, devient capitaine des douanes, comme son oncle, Joseph Passérieux. Avec son épouse Marguerite Vaissière, il aura trois enfants. Leur fille, Thérèse-Marie, restée célibataire, vivra à Perpignan. En revanche, les deux garçons Firmin et Ambroise, embrasseront les « nobles » professions de médecin et d'avocat. Après l'obtention d'un doctorat en Droit en 1881<sup>36</sup>, Firmin devient avocat à la Cour d'Appel de Paris. Quant à Ambroise, après son doctorat en médecine, il s'établira également à Paris. Les quelques renseignements dont nous disposons sur sa personne donnent à penser qu'il fit une belle carrière. En 1885, il est décoré de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique<sup>37</sup> et en 1903, il accédera au rang de médecin-major de première classe de l'armée territoriale<sup>38</sup>.

L'épouse de Jean-Baptiste Dauderni, Anne-Marie Passerieux, décède le 4 février 1881 dans le château de Sainte-Eugénie ; elle allait avoir tout juste 50 ans. Cette disparition marque une rupture dans les relations familiales qui semblaient jusqu'alors paisibles. César Dauderni impose à son père la liquidation des droits et reprises de sa mère. Après discussion, César cède à son père ses droits sur cette succession moyennant 582 000 francs. Jean-Baptiste, qui ne dispose pas de liquidités suffisantes, doit alors vendre le domaine de Blomac pour donner cette somme à son fils. Le jeune homme perçoit immédiatement 32 000 francs et les 550 000 francs restants seront exigibles dans un délai de trois ans avec intérêt à 5 % payable par trimestre. Néanmoins, César peut

---

<sup>30</sup> A.D. P.-O., 3 U 1359, Tribunal civil de Perpignan, audience du 26 mai 1874.

<sup>31</sup> A.D. P.-O., 3 U 1359, Étude Tarbouriech, dossier n°84, acte 1699 du 15 janvier 1878.

<sup>32</sup> A.D. Aude, 11 M 116 et 11 M 125. (liste nominative des habitants de la commune de Blomac le 30 décembre 1876 et le 30 janvier 1882).

<sup>33</sup> A.D. P.-O. 6Mp (liste nominative des habitants de la commune du Soler).

<sup>34</sup> État Civil, Cazilhac (Aude).

<sup>35</sup> Jean-Baptiste Passérieux, sera juge à Rambouillet en 1892 puis à Étampes en 1899. Joseph Passérieux sera sous-lieutenant d'infanterie à Carcassonne en 1889.

<sup>36</sup> Sa thèse de doctorat, soutenue devant la faculté de Droit de Paris, est intitulée : « *Des causes de l'hypothèque judiciaire. Historique. Étude des textes de la jurisprudence. Examen critique en droit français* ».

<sup>37</sup> D'après *Almanach National 1885-1886*.

<sup>38</sup> Décret du 16 août 1903 publié au J.O. du 23 août 1903.

disposer de la somme cédée avant l'échéance, l'intérêt étant alors réduit à 4 %<sup>39</sup>. Jean-Baptiste Dauderni s'exécute mais en tire aussitôt les conséquences. Le 2 avril 1881, il dépose en l'étude de M<sup>c</sup> Boluix, notaire à Perpignan un testament par lequel il révoque tous testaments antérieurs et lègue à sa sœur, Marie-Thérèse, l'entière quotité de ses biens meubles et immeubles<sup>40</sup>.

## 2. Entre chemin de fer et aménagement hydraulique...

Au tournant des années 1870-1880, Dauderni s'est déjà forgé une solide réputation en Roussillon. C'est un entrepreneur de travaux publics reconnu dont les réalisations ferroviaires dans la péninsule ibérique sont connues. Aussi, lorsque la fièvre du rail envahit le Roussillon, il est logique de le retrouver dans les projets de construction de réseau ferré. En 1877, lorsque deux hommes d'affaires, Henrion et de Beaufort, proposent au Conseil général des Pyrénées-Orientales de prendre à leur compte le financement d'un chemin de fer reliant le Barcarès à Perpignan, ils contactent Dauderni qui accepte de se charger de la construction<sup>41</sup>. Le 19 avril 1879, un dossier technique est présenté en ce sens. Mais le projet ne reçoit pas le soutien du ministre des travaux publics qui ordonne au préfet des Pyrénées-Orientales de ne pas donner suite à ce projet « *sauf si le Conseil général s'engageait à accorder une forte subvention pour garantir les capitaux nécessaires* ». Après bien des atermoiements, cette ligne de chemin de fer de Perpignan à la Salanque sera ouverte à la circulation le 20 octobre 1910 !

Dauderni se tourne alors vers un autre projet relatif à l'aménagement du territoire catalan. Dans la plaine roussillonnaise comme dans toute la zone méditerranéenne, la maîtrise de l'eau pour l'exploitation agricole est un problème récurrent. L'Ingénieur en chef des Travaux Publics des Pyrénées-Orientales, Antoine Tastu, qui dirige l'administration des Travaux Publics à partir de 1866 s'efforce de faire réaliser sur le site des Bouillouses, en Cerdagne, de vastes réservoirs destinés à écrêter les crues et à assurer convenablement l'irrigation des basses plaines de la Têt<sup>42</sup>. Mais Tastu meurt en 1883 sans que ce projet n'ait vu le jour. Alors Jean-Baptiste Dauderni et Edmond Bartissol reprennent à leur compte ces projets d'irrigation.

Les deux hommes font jouer leurs relations. Avec Charles Cotard, un polytechnicien que Bartissol connaît depuis les années 1860, ils constituent une sorte de « lobby de l'irrigation » regroupant des conseillers généraux, des propriétaires fonciers et un banquier. Participe également à ce projet un homme bien particulier, Justin Alavaill, frère d'Élie Alavaill, conseiller général de Millas<sup>43</sup>. Très tôt impliqué dans les combats politiques des républicains, Justin Alavaill est un ancien communal. Mais dans ces années 1880, il évolue vers des positions beaucoup moins radicales ; à partir de 1883, il est rédacteur en chef du *Républicain des Pyrénées-Orientales*, l'organe des républicains modérés du département. Dix ans plus tard, Justin Alavaill reviendra à ses idées de jeunesse : il sera le candidat socialiste lors des législatives de 1898 à Perpignan et restera l'un des leaders de cette tendance jusqu'à sa disparition en 1902<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> A.D. Aude 3 E 7978, Étude Vergnes, acte du 18 mars 1881.

<sup>40</sup> A.N. Minutier Central XCII 1475, Étude Me Fontana. Les témoins sont Adrien Roux, propriétaire, Jean Bartissol, propriétaire, Gabriel Carrieu, bourrelier et Joseph Labau, agriculteur, tous domiciliés à Perpignan.

<sup>41</sup> Cité par Vergez-Larrouy (Jean-Pierre), *Les chemins de fer du Midi*, Éditions La Régordane, La vie du rail, 1995, p. 89.

<sup>42</sup> Broc (Numa) « L'hydraulique agricole en Roussillon : aspects historiques », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, tome 14, fascicules 2-3, avril-septembre 1980, pp. 304-305.

<sup>43</sup> Conseil Général des P.-O., session ordinaire d'avril 1883, Rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations.

<sup>44</sup> Sur Justin Alavaill, cf Maïtron (Jean), *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français*, Les Éditions Ouvrières, tome 10, 1972, pp. 121-122.



Jean-Baptiste Dauderni et Edmond Bartissol constituent la *Société d'Études des Réservoirs et Canaux d'Arrosage des vallées de l'Agly, de la Têt et du Tech* : les statuts sont déposés le 14 octobre 1883 et le siège social est fixé à Perpignan. La forme juridique retenue est la société anonyme. Les 50 000 francs du capital sont répartis en 100 parts de 500 francs. Dauderni souscrit 40 parts, Bartissol, 22, Charles Lazerme 5, les 33 autres actions se répartissant entre 31 souscripteurs, la plupart propriétaires à Rivesaltes<sup>45</sup>. Financièrement, cette société, créée pour une durée de six ans, est donc essentiellement une affaire de Dauderni et de Bartissol. Aux côtés des deux entrepreneurs, membres de droit de la direction, le conseil d'administration accueille de grands propriétaires locaux tels Numa Lloubès, Justin Vaquer, Escaro-Ferrand et Charles Lazerme, lequel assumera la présidence ; Justin Alavaill en devient le secrétaire général et Charles Cotard, l'ingénieur-conseil. Pour l'heure, la société d'études entend poursuivre la régularisation des arrosages sur toutes les parties arrosées ou arrosables du département. Mais, de l'aveu même de ses promoteurs, les propriétaires des vallées de la Têt et du Tech sont réticents envers cette initiative. On convient donc de laisser des places vacantes au conseil d'administration pour des représentants de ces régions quand ils se décideront à participer.

En dépit de la participation majoritaire de Dauderni dans la société d'études, Bartissol assure l'élaboration technique du projet : pour avoir quelque chance de réussite, le projet doit consister en réservoirs à proximité de la plaine, avec des canaux distribuant l'eau exclusivement aux propriétaires adhérents. Bartissol rejette l'idée de réservoirs-barrages et préconise « *la construction de digues en terre en travers des vallées secondaires voisines de Vinça pour la Têt, de Céret pour le Tech et d'Estagel pour l'Agly* »<sup>46</sup>. Un canal partant de ces réservoirs pourrait rejoindre les canaux déjà existants et leur donner l'eau. Le 19 octobre, Bartissol choisit avec Cotard l'ingénieur chargé d'élaborer sur place les projets et devis d'exécution des canaux reconnus praticables. La priorité est donnée à l'exploration de la vallée de l'Agly et à l'étude d'un projet de canal avec réservoir sur la rive gauche de cette rivière. Parallèlement, Élie Alavaill ne ménage pas ses efforts pour mobiliser les services administratifs et sensibiliser ses collègues du Conseil général. Trois années durant, en tant que rapporteur de la commission des Travaux Publics, il déclamera de longs rapports sur les efforts de la société et fera adopter par l'assemblée départementale une série de vœux, guère compromettants pour une assemblée sans grands pouvoirs, d'autant que ces notables ont la précaution d'indiquer qu'il s'agit d'un « *soutien moral, sans aucune implication financière* »<sup>47</sup>. Le 26 avril 1884, Alavaill présente avec force détails l'avancement des travaux de la société d'études. Il détaille les huit structures envisagées tout au long de ce bassin de l'Agly. Toute une panoplie de retenues et de canaux amènerait l'eau jusqu'aux propriétés des usagers ; un barrage et sa retenue d'eau de 8,5 millions de m<sup>3</sup> en aval de Saint-Paul-de-Fenouillet, constitueraient les pièces maîtresses de ce dispositif destiné à irriguer 4 000 hectares de vignes. Mais un an plus tard, les services de l'État ne se sont toujours pas prononcés<sup>48</sup>.

Désormais, le président de la société d'études est Jules Deit, conseiller général d'Arles-sur-Tech, signe que la société ne fédère plus uniquement des propriétaires de la seule vallée de l'Agly. Mais l'État ne débloquera pas les moyens financiers nécessaires ; le projet Cotard pour la vallée de l'Agly est rejeté par le gouvernement en août 1885 au

---

<sup>45</sup> A.D. P.O. 3 E 45/76, n°610 du 12 octobre 1883.

<sup>46</sup> Lettre d'Edmond Bartissol à Justin Alavaill, 11 décembre 1882, in Alavaill (Justin), *Réservoirs et canaux d'arrosage à construire dans les vallées de l'Agly, de la Têt et du Tech. Étude préparatoire*, préface de Charles Cotard, Imprimerie P. Rondony, Perpignan, 1883, pp. 12-17.

<sup>47</sup> Conseil Général des P-O., session ordinaire d'août 1883, Procès Verbal des délibérations, p. 145

<sup>48</sup> Conseil Général des P-O., session ordinaire d'avril 1885, Procès Verbal des délibérations, pp. 197-200.

motif que les 2 400 m<sup>3</sup> d'eau par hectare de vigne prévus pour l'irrigation seraient insuffisants<sup>49</sup>. L'aventure de la société d'études se termine là. Quant à Dauderni et Bartissol, ils sont déjà sous d'autres cieus, accaparés par d'autres chantiers. En dépit de tous ces efforts de promotion, le projet global d'irrigation n'aboutira pas. Il faudra attendre près d'un siècle pour que l'essentiel de ce projet soit réalisé par la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc.

### 3. La laborieuse adduction d'eau potable de la ville de Perpignan

Parallèlement à ses activités menées de concert avec Duparchy et Bartissol, dès 1881, Jean-Baptiste Dauderni, conjointement avec deux autres entrepreneurs, un ingénieur hydraulicien de Toulouse, Jules Roux, et un ingénieur civil de Marseille, Marius Gadot, est en pourparlers avec la Ville de Perpignan pour réaliser l'adduction d'eau de la commune. Il s'agit là d'une vieille affaire qui a beaucoup agité les municipalités successives depuis sa première mouture établie peu avant la guerre franco-prussienne<sup>50</sup>.

En 1870, le Conseil municipal avait chargé une commission d'examiner les divers projets présentés dont l'un, émanant de Marius Couronne, consistait à capter l'eau dans la nappe souterraine de Perpignan et à l'élever avec des machines, option repoussée car trop onéreuse. La préférence fut alors donnée au projet consistant à amener l'eau de la Têt depuis la commune du Soler. Ajourné en raison de la guerre, ce nouveau projet est repris quelques années plus tard. Le Conseil général donne un avis favorable le 11 mars 1876 et un décret d'utilité publique est prononcé le 4 novembre suivant. Suite à des modifications tendant à augmenter le débit de l'eau par des travaux au Soler, un nouveau décret est publié le 14 février 1879. Les travaux sont alors divisés en trois lots, adjugés le 23 septembre 1880 : le premier lot correspond à la galerie de captation, le réservoir au sommet de la Citadelle, au second, et les travaux de distribution et de fontainerie à Perpignan, au troisième. Mais, effrayée par les réclamations de la commune du Soler, la nouvelle municipalité – celle de Jean Mercadier, élue le 16 janvier 1881 – ajourne les travaux des lots 1 et 3 et ne fait exécuter que le réservoir. La municipalité Simon charge Jules Roux d'établir un projet centré sur les eaux de Saint-Féliu-d'Avail. Ce dernier était sur le point de commencer ses études quand les travaux furent suspendus suite à une assignation à la Ville engagée par le syndicat du ruisseau de Vernet et Pia. On songe alors à nouveau aux machines élévatoires de Couronne qui propose de reporter l'emplacement au dessus du chemin de fer, mais son nouveau projet ne satisfait pas davantage la municipalité.

Le 22 août 1883, le Conseil municipal reconnaît que « *le projet fontinal a été la préoccupation constante des trois dernières assemblées communales* ». Mais les décisions engageant les finances communales sur le long terme sont d'autant plus difficiles à prendre que la vie politique locale est particulièrement animée. La formulation de l'historique des différents projets devant le Conseil municipal témoigne des errements des édiles et de l'absence de continuité entre les municipalités successives : « *Un commencement d'exécution du projet Denamiel avait eu lieu lorsque la municipalité Testory fut remplacée par la municipalité Mercadier et plus tard par la municipalité Simon. Cette dernière abandonna le projet Couronne, choisi par la municipalité Mercadier qui avait déjà abandonné le projet Denamiel et accepté le troisième projet qui venait de lui être présenté par Roux et Gadot* »<sup>51</sup>. Désireux de débloquer une situation passablement enlisée, le maire, Alphonse Simon, propose de

<sup>49</sup> Conseil Général des P.-O., session ordinaire d'août 1885, Rapport du Préfet, pp. 131-132.

<sup>50</sup> Cet historique des différents projets est réalisé à partir du dépouillement des registres de délibérations du Conseil municipal. La délibération du 13 avril 1883 contient un long résumé de ces différents projets jusqu'à cette date (Archives communales de Perpignan, registre 1 D1/22).

<sup>51</sup> Archives communales de Perpignan, Délib. Conseil municipal du 31 octobre 1883, registre 1 D1/23.

confier la réalisation de ce projet d'adduction d'eau à une grande compagnie qui, moyennant une concession d'un certain nombre d'années, exécuterait tous les travaux dans un délai très restreint. Le 30 du même mois, une commission, spécialement chargée d'étudier la question, retient une proposition faite en 1881 par Dauderni : fournir à la Ville 160 litres d'eau par seconde dans un délai d'un an après approbation de son projet, moyennant un forfait de 1,570 million de francs. Dauderni se dit toujours disposé à exécuter son projet et propose de se rendre à Perpignan pour entrer en négociation avec les membres de la commission ad hoc. Finalement, Dauderni charge Marius Gadot de le représenter et le 10 novembre 1883, ce dernier expose devant cette commission le projet élaboré avec Dauderni et Roux<sup>52</sup>. Cette première mouture du projet Roux/Gadot/Dauderni entraînerait une dépense totale de 1,360 million de francs<sup>53</sup>. Elle fait référence aux canalisations en fonte posées à Hyères, Toulon, Carcassonne et à Port-la-Nouvelle. Mais la qualité des travaux que Roux et Gadot viennent de réaliser dans cette dernière commune donne lieu à controverse au sein de l'assemblée communale de Perpignan. Pour Frogas, « *de l'avis d'hommes compétents, ces travaux ne seraient pas satisfaisants, il demande une enquête à ce sujet* »<sup>54</sup>. À ces propos peu amènes, Chaubert rétorque que « *Dauderni présente des garanties de toutes espèces et qu'il y aurait avantage pour la ville à le choisir* »<sup>55</sup>.

Le 23 novembre 1883, le Conseil municipal examine en détail deux projets :

- celui d'Antoine Serratrice, entrepreneur domicilié à Perpignan, qui propose une canalisation suivant la rive droite de la Têt. Mais, dans le cas où Serratrice serait choisi comme entrepreneur, il lui serait imposé comme ingénieurs Roux et Gadot, sinon, il aurait à les indemniser.

- celui de Dauderni, Roux et Gadot, qui préconisent une captation dans le sous-sol de la Têt près de Pézilla de la Rivière et une canalisation longeant la rive gauche de la Têt pour aboutir au bassin de la Citadelle. Le projet se chiffre désormais à 1 675 000 francs avec canalisations en fonte et ciment et à 1 780 000 francs avec canalisations en fonte uniquement.

Par seize voix contre deux, le Conseil municipal de Perpignan choisit le projet Roux/Gadot/Dauderni. Après bien des péripéties, les trois associés enlevaient donc le marché. Le 22 décembre 1883, le maire communique le projet complet de captation et de distribution des eaux et signe une convention avec les trois entrepreneurs. La galerie de captation et de filtration sera du système spécial mis au point par Jules Roux et telle qu'elle a été appliquée avec succès dans diverses villes, notamment pour l'alimentation de Toulouse, Montauban, etc. Dauderni, Roux et Gadot s'engagent à terminer dans les quinze mois à partir du jour où les terrains à occuper seront à leur disposition. En mars 1884, le rapport des ingénieurs des Ponts et Chaussées conclut favorablement au projet Roux/Gadot/Dauderni.

L'épidémie de choléra qui atteint Perpignan durant l'été 1884 rappelle à tous l'urgente nécessité d'assurer un approvisionnement en eau potable tout au long de l'année<sup>56</sup>. La Déclaration d'Utilité Publique est prononcée par décret du 12 août 1884. Parallèlement, la question du financement, qui avait longtemps constitué la principale pierre d'achoppement, est rapidement résolue. Le Conseil municipal se prononce pour un montage financier à deux volets : un emprunt auprès du Crédit Foncier de France d'un

---

<sup>52</sup> Archives communales de Perpignan, Délib. Conseil municipal du 29 octobre 1883, registre 1 D1/23.

<sup>53</sup> Archives communales de Perpignan, Délib. Conseil municipal du 31 octobre 1883, registre 1 D1/23.

<sup>54</sup> Idem note précédente.

<sup>55</sup> Idem note précédente.

<sup>56</sup> Sur les mesures préventives prises à Perpignan contre le choléra, voir les délibérations du Conseil municipal du 2 juillet 1884, du 13 août 1884 et du 10 octobre 1884.

montant de 970 000 francs, remboursable en 24 annuités et un recours à la fiscalité sous forme de seize centimes additionnels sur le principal des quatre contributions directes. L'emprunt, dont le montant sera finalement réduit à 770 000 francs, est autorisé par la loi du 15 novembre 1884<sup>57</sup>. Une convention nouvelle pour travaux supplémentaires non prévus, signée le 11 novembre 1884, porte le montant du marché à 1 800 000 francs.

Tous ces préalables enfin résolus, les travaux sont lancés en février 1885. L'avocat Jules Pams, futur député et futur ministre, alors conseiller municipal d'opposition, dénonce un « *banquet du projet fontinal* » donné par les entrepreneurs à l'occasion de la première pierre. Le maire rétorque que le banquet n'a pas été financé par les entrepreneurs mais par les membres du Conseil municipal et si Pams n'a pas été convié, c'est tout simplement parce qu'il n'a pas cotisé<sup>58</sup>. Dauderni ne suit pas en personne le déroulement de ces travaux. Accaparé par ses affaires parisiennes ou portugaises, il confie à des proches ce chantier local. Deux hommes le représenteront à Perpignan : Firmin de Cours et Justin Alavaill<sup>59</sup>. Selon une pratique courante en matière de génie civil, certains travaux sont confiés à des sous-traitants. Ainsi, un entrepreneur parisien, Charles Gibault, se charge des travaux d'ouverture des tranchées et de pose des canalisations et de robinetterie.

Le chantier est parsemé de conflits, d'imprévus. Ainsi, visitant la galerie de captation le 11 mai 1885, la commission municipale des travaux publics déplore que la prise d'eau soit placée au milieu du lit de la Têt. Le 20 octobre 1886, à l'issue de son chantier, Gibault présente le décompte général de ses travaux qui se monte à 375 080 francs<sup>60</sup>. Finalement, le délai initialement imparti de quinze mois allait être largement dépassé puisque la réception provisoire du projet fontinal, prévue pour le 29 décembre 1890, soit cinq ans après la pose de la première pierre, est encore reportée à une date ultérieure, après travaux supplémentaires ! Le 27 juillet 1891, Jules Roux et Marius Gadot, ingénieurs chargés par la Ville d'établir les pièces du projet fontinal définitif, se voient rappeler qu'ils doivent assurer la marche rapide et régulière des travaux. Les entrepreneurs adjudicataires des travaux abandonnés entrent en procès avec la Ville, elle-même arguant de malfaçons. Entre le 7 septembre 1886 et le 11 novembre 1892, les conseillers municipaux déplorent à de nombreuses reprises un dysfonctionnement du service : eau boueuse à la moindre crue, débit de la galerie presque toujours inférieur aux 160 litres par seconde que les entrepreneurs s'étaient engagés à acheminer ; aux périodes de grandes chaleurs, ce débit se trouve réduit à 90 litres par seconde<sup>61</sup>. Mais Jean-Baptiste Dauderni ne sera plus là pour défendre son entreprise ou négocier des indemnités.

### III. LES GRANDES AFFAIRES ET LEURS RISQUES

Parallèlement à ses activités en Roussillon, Jean-Baptiste Dauderni participe financièrement à d'autres initiatives industrielles, dans sa Belgique natale mais aussi dans des horizons bien plus lointains.

---

<sup>57</sup> Archives communales de Perpignan, Délib. Conseil Municipal du 22 décembre 1883, 22 juillet 1884 et 16 mars 1885, registres 1 D1/23 et 1 D1/24.

<sup>58</sup> Archives communales de Perpignan, Délib. Conseil Municipal du 2 février 1885, registre 1 D1/23.

<sup>59</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 210, Cour d'Appel de Montpellier, 2<sup>e</sup> Chambre civile, audience du 2 juillet 1891.

<sup>60</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 210, Cour d'Appel de Montpellier, 2<sup>e</sup> Chambre civile, audience du 2 juillet 1891.

<sup>61</sup> D'après Estève (J.), *Les eaux d'alimentation de la Ville de Perpignan. Leur histoire, leur rôle au point de vue hygiénique. Étude chimique et bactériologique*, thèse de doctorat de l'Université de Montpellier, mention Pharmacie, Imprimerie Serre et Roumégous, 1907, p. 55 et p. 62.

## 1. La reconnaissance professionnelle en Belgique

En dépit de son itinéraire international, l'entrepreneur est resté proche de son pays natal, la Belgique, dont il suit avec intérêt l'essor industriel. Il possède une résidence à Bruxelles au 99 rue Froissard, et surtout, il garde des relations d'affaires.

En 1881, Dauderni obtient le marché du canal du tunnel de Godarville, sur le canal de Charleroi. Il semble qu'au cours de ses travaux antérieurs, il ait acquis une certaine réputation dans la construction des tunnels pour lesquels il pratique une technique originale, dite « technique belge », consistant à creuser une petite galerie supérieure et à percer le souterrain du haut vers le bas, de la voûte vers le sol. La réalisation de ce tunnel, long de plus d'un kilomètre, large de huit mètres et haut de neuf mètres, nécessite l'évacuation de 120 000 m<sup>3</sup> de sable et l'exécution de 50 000 m<sup>3</sup> de maçonnerie. Outre le tunnel proprement dit, ce marché, d'un montant total de 4 607 000 francs, comprend la réalisation d'une écluse à grande section, d'un viaduc pour le passage du chemin vicinal de Seneffe à Chapelle-lez-Harlamont, d'un débarcadère de 45 mètres sur la rive droite du canal et la pose d'une voie ferrée. L'entreprise Dauderni mène à bien ces travaux dans un délai court puisque ce tunnel de Godarville est livré durant l'été 1885<sup>62</sup>.

Ce recentrage sur la Belgique s'exprime également dans une réalisation de prestige, lourde de symbole. En effet dès 1881, dans sa commune natale de Basècles après avoir racheté à bon prix toutes les maisons situées sur les parcelles concernées, Dauderni entreprend la construction d'un château de style Renaissance, sur l'emplacement même de la maison paternelle qu'il a arasée. Signe de sa réussite professionnelle et de son accession sociale, cette bâtisse, agrémentée de deux parcs sera achevée en 1885<sup>63</sup>. Fils prodigue de Basècles, Dauderni aurait accordé moult libéralités à la paroisse comme aux ouvriers de la commune dont il aurait été la « providence », si l'on en croit la mémoire ou la légende locale<sup>64</sup>.

## 2. D'obscures relations avec le diabolique Docteur Herz

En 1881, Dauderni entre en relation avec un ingénieur de Bagnères-de-Luchon, Léon Daguzan, qui a mis au point plusieurs procédés pour la fabrication de l'asphalte. Daguzan souhaite créer une société pour développer son usine de Saint-Gaudens mais il manque de capitaux ; il se tourne donc vers Dauderni qui apporte 60 000 francs dans l'affaire<sup>65</sup>. Plus importantes mais aussi plus obscures et donc plus difficiles à cerner furent les affaires parisiennes de Dauderni, notamment ses relations avec Cornélius Herz, le fameux docteur Herz autour duquel se construisit le célèbre scandale de Panama.

La plupart des financiers véreux étant experts dans l'art de brouiller les pistes, il n'est pas aisé de faire toute la lumière sur leurs activités. Comme Herz était passé maître en la matière, nous n'avons pas totalement démêlé ces relations Dauderni / Herz. Néanmoins, Dauderni et Herz avaient, à l'évidence, passé plusieurs contrats officieux qui donneront lieu à controverse après le décès de Dauderni en 1886<sup>66</sup>. Le point nodal de ces relations semble résider dans les tractations pour le contrôle du marché téléphonique parisien. En 1885, au terme de la concession obtenue en 1879 pour une durée de six ans par la *Société des Téléphones*, le Ministère des Postes et Télégraphes lance un appel d'offre pour le renouvellement de la concession du réseau téléphonique de Paris.

---

<sup>62</sup> Dans une lettre au ministre des Travaux Publics, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Province du Brabant signale le 6 juillet 1885 que les travaux du tunnel sont sur le point de se terminer (Archives de Tournai).

<sup>63</sup> D'après une brochure sur l'histoire de la ville de Basècles.

<sup>64</sup> *Idem* note précédente.

<sup>65</sup> A.D. Aude 3 E 7978, Étude Vergnes, acte du 23 mars 1881.

<sup>66</sup> A.N. Minutier Central, Étude XCII, Me Fontana,

Dauderni fait une proposition visant à installer un second réseau de téléphones publics et privés, concurrent de celui de la *Société des Téléphones*<sup>67</sup>. Empruntant les canalisations des égouts de la ville, ce «réseau Dauderni» envisageait de proposer un prix d'abonnement annuel de 365 francs, tarif très compétitif par rapport à ceux pratiqués par la *Société des Téléphones*. En juin 1885, le ministère des Postes et Télégraphes lui ayant donné son accord, Dauderni dépose alors les 370 000 francs de caution exigés par l'État et la Ville de Paris<sup>68</sup>.

Cet épisode technico-financier donna lieu à de multiples interprétations et à une vive polémique dans la presse. Pour les uns, tels les rédacteurs du *Matin* ou du *Gaulois*, Dauderni n'était que le prête-nom de Herz. Cornélius Herz aurait proposé ses bons offices au ministre Cochery qui n'appréciait guère le monopole de fait dont bénéficiait la *Société des Téléphones* depuis 1879. Il aurait œuvré pour que la seconde concession soit attribuée à Jean-Baptiste Dauderni, travaillant pour lui, avant de négocier dès l'automne 1885 la fusion des deux concessions<sup>69</sup>. Pour d'autres journalistes, comme le rédacteur de *L'Étoile*, eu égard à la réussite professionnelle du personnage, «*il serait ridicule de présenter Dauderni comme l'homme de paille du docteur Herz*»<sup>70</sup> ; au contraire, manipulé par Herz, Dauderni aurait été l'une de ses victimes. En 1893, au moment du procès généré par le scandale de Panama lors d'une interpellation du gouvernement, le nom de Dauderni resurgira dans la bouche du député, le sulfureux Lucien Millevoye : «*Cet aventurier [Cornélius Herz] a eu le génie de l'intrigue ; parmi ses victimes, il y en a qui ne l'accuseront plus ; qui comme Dauderni, comme le baron Reinach, ont emporté dans la tombe le secret des pactes funestes qu'ils avaient contractés avec lui...*»<sup>71</sup>.

Il est délicat de se prononcer sur ces relations entre Herz et Dauderni tant l'affaire est opaque et compliquée, d'autant que les deux thèses en présence ne sont pas incompatibles : Dauderni a pu, faire office d'homme de paille de Herz tout en étant, *in fine*, victime de ses agissements. Certains indices, tels la réclamation de Herz à propos de la caution de 370 000 francs ou le domicile parisien de Dauderni, au 31 de la rue des Italiens, adresse de l'hôtel particulier acquis par Herz en 1880, portent à croire que Dauderni avait effectivement agi pour le compte de Herz<sup>72</sup>. Il semble enfin que Dauderni revendit la concession des Téléphones parisiens à Herz puisqu'il détenait depuis janvier 1886 des traites sur Herz pour un montant de 300 000 francs mais rien n'indique qu'il ait perçu le montant de la vente<sup>73</sup>.

### 3. Panama ou le péril de la fièvre jaune

Même si Herz est depuis 1885 l'intermédiaire privilégié de Lesseps avec le monde politique, le lien entre le départ de Dauderni pour Panama et ses affaires avec Herz n'est pas formellement établi<sup>74</sup>. Pourquoi Dauderni s'embarque-t-il sur cette «galère» du canal de Panama ? En dépit de la désinformation savamment entretenue par de Lesseps, Dauderni a nécessairement quelque idée des conditions sanitaires déplorables dans l'isthme. Le catalan Louis Companyo fils qui avait introduit le jeune Bartissol sur le

---

<sup>67</sup> Lettre de demande de Dauderni au ministre des Postes et Télégraphes en date du 11 mai 1885 et réponse du ministre en date du 16 juin 1885, documents reproduits par *L'Étoile*, 20 novembre 1886 (dossier Ba 1119, Cornélius Herz des Archives de la Préfecture de Police de Paris).

<sup>68</sup> Lettre de Dauderni au Préfet de la Seine en date du 30 juin 1885 (documents reproduits par *L'Étoile*, 20 novembre 1886, dossier Ba 1119, Cornélius Herz, des Archives de la Préfecture de Police de Paris).

<sup>69</sup> *Le Matin*, 13 novembre 1886.

<sup>70</sup> *L'Étoile*, 22 janvier 1887.

<sup>71</sup> Chambre des Députés, séance du 23 mars 1893, p. 1057.

<sup>72</sup> A.N. Minutier Central, Étude XCII 1475, Me Fontana, 13 août 1886.

<sup>73</sup> A.N. Minutier Central, Étude XCII 1475, Me Fontana, 13 août 1886.

<sup>74</sup> Dans *le Scandale de Panama* (p. 204), J-Y. Mollier évoque un échange entre la concession de téléphonie et le marché de Panama mais nous n'en avons pas trouvé trace.

chantier de Suez, est associé à ce projet dès son origine. En 1870, Louis Companyo était revenu vivre à Perpignan où, à la suite de son père, il dirigeait le musée d'histoire naturelle. Toujours très lié à Ferdinand de Lesseps, lorsque le projet du canal de Panama prend forme, ce dernier lui confie la réalisation d'un rapport sur le projet d'organisation du service de santé de la Compagnie de Panama. Companyo s'embarque pour Panama dès février 1881 où il met en place le service de santé de l'entreprise et, logiquement, se retrouve médecin chef de la compagnie quand le chantier débute. Mais, devant l'émotion provoquée par l'épidémie de fièvre jaune qu'il ne parvient pas à juguler, il est contraint de démissionner dès juillet 1882<sup>75</sup>. Companyo était donc, mieux que quiconque, à même de prévenir Dauderni. Loin de régresser, la fièvre jaune continuait ses ravages ; au cours des années 1884 et 1885, la mortalité atteint les taux de 6,4 % pour le personnel de la Compagnie et de 7,2 % parmi les ouvriers autochtones<sup>76</sup>. En ce début 1886, le directeur général du chantier, Dingler, venait de perdre en quelques mois, sa femme, son fils, sa fille et le fiancé de cette dernière. Mais, veuf et fâché avec son fils unique auquel il a imposé un conseil judiciaire en raison de son extrême prodigalité, Dauderni peut se sentir libre de tenter l'aventure, quels qu'en soient les risques. Enfin, quiconque fréquentait le diabolique docteur Herz pouvait-il rester insensible aux profits par millions que devaient lui accorder les mannes du Panama ?

Jean-Baptiste Dauderni quitte Basècles le 22 mars 1886 et s'embarque pour Panama quelques jours plus tard, à peu près en même temps qu'Armand Rousseau venu, au nom du gouvernement français, inspecter un chantier qui commençait à inquiéter sérieusement pouvoirs publics et milieux d'affaires. En ce premier semestre 1886, le chantier tente de trouver un second souffle et de Lesseps renouvelle l'encadrement de son entreprise. L'aventure américaine allait tourner court. Dauderni, qui loge à l'Hôtel Central de Panama, place de la Cathédrale, meurt dans la nuit du 24 au 25 avril 1886, à l'âge de 59 ans. Si Dauderni s'était rendu à Panama, c'était évidemment pour prendre part aux travaux de percement du canal mais rien ne permet d'affirmer, comme le fait Jean-Yves Mollier, que c'était au nom de son association avec Bartissol et Duparchy<sup>77</sup>. Dauderni pouvait être impliqué à titre personnel ou en collaboration avec d'autres partenaires. La déclaration de décès est effectuée par Georges Séguin, ingénieur de l'entreprise Vignaud, Barbaud, Blanceuil et Cie : faut-il en déduire que Dauderni était associé au marché accordé à cette entreprise<sup>78</sup> ?

#### IV. UNE SUCCESSION ON NE PEUT PLUS DOULOUREUSE

Dauderni disparu, la vie et les affaires continuent pour ses associés ; Duparchy et Bartissol rachètent à ses héritiers sa part dans leurs travaux communs, notamment pour le port de Leixoés, rachat qui aurait coûté aux deux entrepreneurs 1,5 million de francs<sup>79</sup>. Si la continuité professionnelle était assurée, en revanche, la transmission du patrimoine personnel allait être longue et conflictuelle.

---

<sup>75</sup> À partir de 1882, Companyo ne retourna guère à Perpignan ; il se retira à Paris où il mourut en 1901 (Cf Giordano (Marc), *Paul Companyo, un médecin-aventurier acteur de son siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Perpignan, 1992).

<sup>76</sup> Extrait du rapport d'Armand Rousseau, in Brunot (A.), Coquand (R.), *Le corps des Ponts et Chaussées*, Éditions du C.N.R.S., 1982, p. 366.

<sup>77</sup> Mollier (JeanYves), *le Scandale de Panama*, Flammarion, 1991, p. 454.

<sup>78</sup> Transcription de l'acte de décès dans A.N. Minutier Central, Étude XCII 1475, Me Fontana, 13 août 1886.

<sup>79</sup> *L'Étoile*, 22 janvier 1887.

## 1. Du fils prodigue...

César Dauderni dont l'épargne était le dernier des soucis allait rapidement et largement puiser dans les 550 000 francs déposés en son nom chez un notaire carcassonnais, M<sup>e</sup> Vergnes. Il prend le parti de mener grande vie avec l'héritage de sa mère. À Toulouse où il réside, il ne perd aucune occasion de dilapider sa fortune : le jeu, les relations galantes ou encore le mécénat. Le notaire semble bien renseigné sur les frasques du fils Dauderni : « *Il s'est tout dernièrement laissé entraîner dans une entreprise théâtrale n'hésitant pas à signer une société en nom collectif avec le sieur Fages, société dans laquelle disparaîtra, par suites des pertes déjà faites et des engagements contractés, une part considérable de ce qui lui reste de la fortune de sa mère* »<sup>80</sup>. La liste des retraits opérés par César Dauderni donne une idée du rythme de ses dépenses : plus de 200 000 francs en 15 mois soit l'équivalent de 690 000 euros actuels. Prié par le père Dauderni de freiner la prodigalité de son fils, le notaire s'avoue impuissant : « *Toutes résistances à lui livrer ces diverses sommes ont été vaines devant la menace qu'il faisait incessamment de se livrer aux usuriers, si nombreux sur la place de Toulouse* »<sup>81</sup>. César Dauderni se marie à Toulouse avec Flore Holbecq le 6 janvier 1887. Née à Toulouse le 29 septembre 1857, elle est la fille d'un entrepreneur de travaux publics, Édouard Holbecq, et de Marie Pujol<sup>82</sup>. Les témoins du mariage sont Ambroise de Cours, désormais qualifié de rentier, et Raoul de Crozant, 36 ans, directeur de la Compagnie le Soleil, à Toulouse. La famille maternelle paraît aisée, notamment l'oncle Léon Pujol propriétaire du château de Martory, près de Saint-Gaudens. Les époux optent pour le régime dotal et l'époux fait don de la propriété de Sainte-Eugénie à son épouse<sup>83</sup>. Mais, six mois seulement après son mariage, César Dauderni décède le 29 juillet 1887<sup>84</sup>.

Cette disparition de l'héritier Dauderni, à 28 ans à peine, quatorze mois seulement après celle de son père, va se traduire par de multiples conséquences humaines et judiciaires. Sur le plan humain, Flore Holbecq se retrouve veuve alors qu'elle attend un enfant. Sur le plan juridique, la succession de Jean-Baptiste Dauderni n'est pas encore réglée et, quelques mois avant son mariage, César, qui se savait peut-être gravement malade, avait déposé un testament dont la teneur tend à compliquer la situation<sup>85</sup>. Par ce testament, César instituait Flore Holbecq, qui n'était pas encore son épouse, comme légataire universelle de tous ses biens mais, il faisait également toute une série de legs qui donneront lieu à de nombreux litiges<sup>86</sup>. Ces legs peuvent être distingués en deux parties, ceux consentis à des membres de sa famille (40 000 francs à son cousin, Firmin de Cours, avocat à la Cour d'Appel de Paris, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, 50 000 francs à son oncle Ambroise de Cours, 50 000 francs à son cousin et filleul Joseph Passérieux et 25 000 francs à chacune de ses deux cousines, Hildegarde Passérieux et Amélie Passérieux, épouse Jourdanne) et ceux accordés à des œuvres de charité (2 000 et 5 000 francs aux communes de Blomac et du Soler pour leurs pauvres, 3 000 francs à la commune de Toulouse pour les pauvres des quartiers d'Arnaud Bernard et des Minimes, 10 000 francs à la Loge « L'Encyclopédie » de Toulouse). L'ensemble de ses legs représente 210 000 francs or soit environ 700 000 euros actuels.

---

<sup>80</sup> A. N. Minutier Central XCII 1475, Étude Me Fontana (Acte du Tribunal Civil 1<sup>ère</sup> Instance de Toulouse du 24 décembre 1883.

<sup>81</sup> *Idem* note précédente.

<sup>82</sup> Acte État Civil, commune de Toulouse (Haute-Garonne).

<sup>83</sup> Contrat de mariage du 4 janvier 1887 chez Me Dargne, notaire à Lévigac (Haute-Garonne).

<sup>84</sup> Acte État Civil, commune Le Soler (P.-O.),

<sup>85</sup> Testament fait à Paris, le 7 août 1886.

<sup>86</sup> A.D. P.-O., 3 E 61/33, Me Boluix, notaire à Perpignan le 1 août 1887.



## 2. ... aux arcanes judiciaires

Quatre jours après le décès de son époux, César Dauderni, Flore Holbecq-Dauderni déclare au juge de Paix du canton de Millas, qu'elle est « *enceinte des œuvres de feu M. Dauderni* » et qu'elle a aimablement convoqué (en vertu de l'indication verbale du juge) le conseil de famille pour nommer un curateur « *au ventre de l'enfant dont elle est enceinte* ». Ce conseil de famille composé de trois membres de la branche paternelle (Ambroise et Firmin de Cours et Désiré Artozouls, propriétaire au Soler et ami de la famille), et de trois de la branche maternelle (les oncles, Léon Pujol, propriétaire au château de Saint-Martory et Émile Rieux, propriétaire à Saint-Sulpice dans le Tarn et un ami de la famille, Marcel Reysies, propriétaire à Toulouse)<sup>87</sup>, se réunit dès le 6 août. La mère de l'enfant à naître devient la tutrice et le grand-oncle Ambroise de Cours est nommé à l'unanimité curateur. Le fils posthume de César Dauderni naît le 13 novembre 1887<sup>88</sup>. Il reçoit les prénoms de Henri, César, Léon, Édouard et reprend la graphie originelle du patronyme, Daudergnies. En raison de sa complexité, l'héritage du grand-père décédé dix huit mois plus tôt n'est pas encore liquidé et cette liquidation sera source de profonds différends. Très peu de temps après la naissance d'Henri Daudergnies, les relations entre les familles de Cours et Holbecq se détériorent au point de devenir conflictuelles. Flore Holbecq-Dauderni mènera pendant vingt ans, en son nom et au nom de son fils, un combat judiciaire de longue haleine contre les de Cours et les autres bénéficiaires des legs stipulés par son défunt mari.

En 1890, Flore Holbecq décide de vendre les biens dont elle est héritière. Cet héritage consiste au premier chef dans le château de Sainte-Eugénie. Elle vend cette propriété 610 673 francs au banquier Dreyfus de Paris, lequel « *a acheté en même temps plusieurs beaux domaines en Roussillon dans un but peut-être de transformation ou de spéculation* »<sup>89</sup>. Les autres biens encore en possession de Flore Holbecq sont le château de Basècles en Belgique, 18 hectares de terres sur les communes de Basècles, Wadelincourt et Blaton<sup>90</sup>, une maison située au 84 rue des Châtelets à Toulouse et la maison de Perpignan au rond-point des Tanneries, bâtie « *avec un jardin et une assez grande superficie* » présentée comme « *un immeuble destiné à acquérir une assez grande valeur* »<sup>91</sup>.

Mais la réalisation des legs est subordonnée à l'évaluation définitive du montant de la succession de Jean-Baptiste Dauderni, laquelle dépend notamment de la capacité à récupérer la caution de 370 000 francs versée par l'entrepreneur dans l'affaire des Téléphones parisiens. Il s'ensuit un procès avec Cornélius Herz, lequel, depuis la déconfiture de la Compagnie de Panama, a fui la France<sup>92</sup>. Parallèlement, Ambroise de Cours réclame paiement de ses appointements dans l'entreprise du projet fontinal de Perpignan d'un montant de 3 000 francs par an<sup>93</sup>. Il expose qu'il a été régisseur tantôt à Blomac, tantôt à Sainte-Eugénie des propriétés de son neveu, Jean-Baptiste Dauderni de 1864 jusqu'en 1886 puis de son petit-neveu jusqu'à son décès en juillet 1887 et, enfin, de son épouse, Flore Holbecq, jusqu'au 22 décembre 1887, « *époque où il a été*

---

<sup>87</sup> A.D. P.-O., 3 E 61/33, Me Boluix, notaire à Perpignan Extrait des minutes du greffe de la Justice de Paix du canton de Millas.

<sup>88</sup> État civil commune de Toulouse, Haute-Garonne

<sup>89</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 159, Cour d'Appel de Montpellier, 1<sup>ère</sup> Chambre civile audience du 6 juillet 1892.

<sup>90</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 157, Cour d'Appel de Montpellier, 1<sup>ère</sup> Chambre civile audience du 29 avril 1890.

<sup>91</sup> A.D. P.-O., 3 U 1509, Jugement sur requête, décision du 3 février 1890 du Tribunal Civil de première instance de Perpignan.

<sup>92</sup> Cf A.D. P.-O., 3 U 1386, Tribunal civil de Perpignan, audience du 26 janvier 1892.

<sup>93</sup> A.D. P.-O., 3 U 1384, Tribunal civil de Perpignan, audience du 4 mai 1891.

*brusquement congédié du château de Sainte-Eugénie* »<sup>94</sup>. Ambroise de Cours disparaîtra bien avant l'aboutissement judiciaire du différend puisqu'il décède à Carcassonne le 19 avril 1892, seulement âgé de 56 ans. Cinq jours plus tard, son frère Joseph, décède lui aussi, à Carcassonne<sup>95</sup>. Les intérêts de la famille de Cours seront désormais défendus par l'un des neveux, l'avocat Firmin de Cours.

Flore Holbecq usera de tous les procédés dilatoires pour repousser le règlement de la succession. Elle argue de la prodigalité de son conjoint défunt pour dénier le bien-fondé du legs : « *De son vivant, mon mari avait fait de très nombreuses libéralités qui excèdent vraisemblablement la quotité disponible et dont la réduction est demandée dans l'intérêt de l'héritier réservataire* »<sup>96</sup>. En 1895, cherchant à réfuter une énième demande de liquidation de la succession formulée par les de Cours, elle obtient gain de cause en arguant des procès pendants<sup>97</sup>. En 1901, en revanche, elle semble avoir épuisé toutes les possibilités de recours : les juges déclarent recevable l'assignation en reprise d'instance réclamée par Firmin de Cours en raison du dépassement du délai de préemption légal de trois ans et demi<sup>98</sup>. Néanmoins, en 1903, alors même que la justice réaffirme l'absence d'obstacle à la liquidation de la succession, elle trouve encore le moyen de ralentir la procédure<sup>99</sup>. Entre temps, le 1<sup>er</sup> mai 1899, elle consent à transiger avec la Ville de Perpignan pour solder les comptes du chantier d'adduction d'eau, dont la réception des travaux n'a toujours pas été réalisée depuis 1886. La Ville doit alors 261 176 francs à Dauderni au titre du solde du montant du forfait, de l'entretien, des travaux exécutés en dehors du forfait et des intérêts. En revanche, Flore Holbecq reconnaît devoir à la Ville 175 000 francs pour l'établissement d'une galerie supplémentaire et 96 176 francs pour dommages-intérêts en réparation du préjudice matériel et moral résultant de l'inexécution du contrat à ce jour. Par compensation des créances respectives, un accord est trouvé sur la base du paiement de 10 000 francs par Flore Holbecq<sup>100</sup>, signe que le rapport de force n'est plus en sa faveur.

La succession Dauderni ne se réglera définitivement qu'en 1908. Cette année-là, le 7 avril, Flore Holbecq écrit au maire du Soler pour lui annoncer que d'après la liquidation de la succession dressée par M<sup>e</sup> Bonnel, notaire à Perpignan, le legs de 5 000 francs consenti à sa commune ne pourra recevoir son exécution qu'à concurrence de moitié mais qu'elle est prête, pour faciliter le règlement de la succession à devenir cessionnaire pour son compte personnel du montant du legs moyennant le prix de 3 500 francs. Le 18 mai, le liquidateur écrit au maire du Soler : « *Mme Dauderni veut se débarrasser de cette affaire et, si elle ne peut payer à votre commune, elle consignera. Veuillez donc me fixer sans délai pour le règlement de cette affaire* »<sup>101</sup>. Après vingt-deux années de procédures diverses, pour la première fois, Flore Holbecq est pressée de conclure. Peut-être l'approche de la majorité de son fils, Henri Daudernies, explique-t-elle ce changement d'attitude. Ce dernier, élevé à Toulouse par sa mère et les sœurs de cette dernière, suivra des études de médecine à l'Université de Toulouse et soutiendra son doctorat en 1920<sup>102</sup>. Quelques jours plus tard, le 10 février 1920, Henri Daudernies se mariera à Bourges avec Marie Denise Jeanne Mativon, avec qui il aura un fils,

<sup>94</sup> A.D. P.-O., 3 U 1384, Tribunal civil de Perpignan, audience du 4 mai 1891.

<sup>95</sup> État civil Carcassonne, A.D. Aude 5 E 069/397.

<sup>96</sup> Lettre au Préfet des P.-O. du 21 février 1898 (Legs Dauderni, Archives communales Le Soler déposées aux A.D. 159, EDT 27).

<sup>97</sup> A.D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 162, Cour d'Appel de Montpellier, 1<sup>ère</sup> Chambre civile, audience du 4 mars 1895.

<sup>98</sup> A. D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 220, Cour d'Appel de Montpellier, 2<sup>e</sup> Chambre civile, audience du 26 avril 1901.

<sup>99</sup> A. D. Hérault, 2 U<sup>1</sup> 170, Cour d'Appel de Montpellier, 1<sup>ère</sup> Chambre civile, audience du 30 mars 1903.

<sup>100</sup> D'après Estève (J.), *op. cit.*, pp. 53-54.

<sup>101</sup> Lettre du liquidateur, L. Quercy, au Maire du Soler, 18 mai 1908 (Legs Dauderni, Archives communales Le Soler déposées aux A.D. 159, EDT 27).

<sup>102</sup> Sa thèse était intitulée « *De la dilatation subaiguë de l'estomac chez les Césarisiées et les accouchées* ».

André<sup>103</sup>. Sa vie fut bien différente de celle de son aïeul qu'il n'avait pas connu. Si aujourd'hui, la famille Daudergnies réside encore en cette ville du cœur de la France, le lien a été à nouveau renoué avec cette histoire familiale tumultueuse : en 1998, André a été convié à l'inauguration d'une rue Jean-Baptiste Daudergnies à Basècles.

Cet article n'a aucunement la prétention de clore les recherches sur les activités professionnelles et personnelles de Jean-Baptiste Dauderni, tant celles-ci furent nombreuses et variées. Assurément, des investigations plus approfondies, notamment dans les fonds d'archives portugaises et wallonnes, nous conduiraient à enrichir, à nuancer, voire à modifier certaines de nos analyses. Le parcours de cet entrepreneur avait jusqu'ici complètement échappé, en France tout au moins, aux dictionnaires biographiques, aux commémorations et aux polémiques sur la mémoire. Pourtant, cet homme est représentatif de ce milieu des grands entrepreneurs de Travaux publics avec ses satisfactions professionnelles et financières mais aussi avec ses déboires et tragédies. Plus généralement, cette méconnaissance constitue une forte incitation à approfondir les recherches en histoire économique régionale, tant monographiques que biographiques.

En effet, la méthode biographique s'avère aussi incontournable pour mieux appréhender les comportements financiers de ses entrepreneurs. Par delà la personnalité de Jean-Baptiste Dauderni, nous voyons se confirmer une stratégie d'affaires associant investissement fonciers et investissements industriels. La viticulture méridionale longtemps perçue comme le substitut à l'industrialisation apparaît comme un élément d'une stratégie beaucoup plus vaste, tant au point de vue géographique qu'au point de vue des secteurs économiques. Pour Dauderni, comme pour Bartissol et bien d'autres industriels méridionaux, l'investissement dans la vigne ne s'est pas traduit par un retrait des activités industrielles mais comme un élément d'un système dual à forte rationalité.

---

<sup>103</sup> État civil mairie de Bourges.